



Commune de Denges

Communiqué

Nouveauté : acheter son titre de transport MBC au guichet communal ou dans une filiale postale du district morgien

Une nouvelle collaboration entre les Transports de la région Morges Bière Cossonay et la Poste ouvre la vente de titres de transport nationaux et le renouvellement d'abonnements dans 11 filiales du district morgien, dont la filiale d'Echandens-Denges.

En 2022, la stratégie annoncée était de ne pas remplacer le parc d'automates à billets devenu obsolète et de se concentrer sur la vente en ligne, se calquant sur les changements d'habitudes des consommatrices et consommateurs. Pour autant, la voie choisie de dématérialiser la billetterie ne signifie pas renoncer totalement au contact avec la clientèle. Les MBC mettent deux points de vente à disposition de leur clientèle, à Morges et à Bière.

Pour servir les personnes ne souhaitant ou ne pouvant pas acheter des billets numériques et dans le but de proposer des points de vente complémentaires répartis sur le réseau, des nouveaux partenariats avec des commerçants et des administrations communales sont régulièrement noués.

Aujourd'hui, les MBC profitent des filiales de proximité de la Poste et étendent ainsi les alternatives à l'achat digital des titres de transport. Aux guichets postaux à Bussigny, Ecublens, Morges, St-Prex, Cossonay, Penthelaz, Echandens-Denges, Lully, L'Isle, La Sarraz et Apples, il est possible d'acheter un titre de transport national et de renouveler un abonnement, et également bénéficier d'un certain nombre de renseignements, voire d'aide à l'achat.

La liste complète des points de vente peut être consultée sur le site internet www.mbc.ch/distribution.

La Municipalité indique également qu'au vu du succès rencontré, il est toujours possible d'acheter ses titres de transports au guichet communal.

Cette communication est affichée au pilier public et insérée sur le site internet www.denges.ch

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de recevoir les informations de la commune via une newsletter adressée par courriel. N'hésitez pas à communiquer votre adresse mail à greffe@denges.ch.

Denges, le 26 septembre 2023